

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES



PUBLICS CONCERNÉS

Assistant maternel agréé par le Département

Salarié du particulier employeur : assistant de vie, employé familial, garde d'enfant à domicile
DROIT A LA FORMATION ET CONDITIONS

Chaque salarié a droit à :

58h de formation par année civile à partir d'1 heure travaillée
Des modules hors quota

Des RAVie (Relais assistant de vie - cycle de 15h sur 5 séances)

Rémunération maintenue ou indemnité de formation, frais de transport et repas remboursés selon barème.

TARIFS

Les formations sont gratuites.

PRÉ REQUIS, MODALITÉS D'ACCÈS

Être salarié du particulier employeur, avoir un employeur facilitateur ou porteur. Avoir un droit ouvert à la formation.

OBJECTIFS

Se professionnaliser

Acquérir de nouvelles compétences

Échanger sur son métier

Mutualiser et partager des pratiques

CONTENU DES FORMATIONS

Un programme de formation par semestre, complété de fiches détaillées pour chaque module proposé
Information complémentaire sur le site : www.iperia.eu

MÉTHODE MOBILISÉE ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Production de nouvelles connaissances à partir des savoirs investis et de l'expérience des stagiaires dans leur activité.

Dans la mesure du possible, les formations se déroulent dans des salles conviviales, équipées et à proximité des lieux de travail et de vie des stagiaires.

PROGRAMMATION :

Dans le cadre de l'offre de formation Ipéria, une programmation par semestre est proposée. Des formations peuvent sembler en place à la demande.

ACCÈS AUX FORMATIONS

Fiche de préinscription, réunion d'information collective...

Bulletin d'inscription et pièces obligatoires à compléter et signer par l'employeur et le salarié à remettre 15 jours avant le début de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE FORMATION

En amont de la formation,

- Le formateur peut proposer un entretien individuel ou collectif, qui vise à prendre connaissance des savoirs- savoirs faire du ou des stagiaires, en amont de la formation. Cette modalité peut éventuellement se faire à distance.
- En début de formation,
- Le formateur interroge le groupe sur les connaissances de chacun concernant la thématique. Il peut proposer un questionnaire, un quizz, un auto positionnement, etc.
- En fin de journée,
- Le formateur s'assure de l'acquisition des connaissances individuelles et collectives (tour de table, grille de suivi, mise en situation pratique, production collective, etc.)

En fin de formation,

- Le formateur pourra reprendre les documents remis en début pour mesurer les apprentissages, les compétences acquises.
- Les études de cas et les mises en situation permettent tant aux stagiaires qu'au formateur d'évaluer l'utilisation des compétences en situations professionnelles.
- Un questionnaire d'évaluation en ligne, redirigé vers Ipéria
- Une attestation de fin de formation
- Un passeport formation

PASSERELLES POSSIBLES :

Les modules suivis permettent l'accès à la certification de titres professionnels "Assistant Maternel / garde d'enfants", "assistant de vie", "employé familial" inscrit au RNCP). Contact : www.iperia.eu

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute information concernant les adaptations de nos formations aux personnes en situation de handicap, contacter l'éléphant handicap (Digne : Eric Agate 06 63 40 17 54 - Gap : Catherine Leprince 06 15 38 25 78)

Espace DINIAPOLIS 1, BD Victor Hugo - 04000 DIGNE LES BAINS / ERGOLOGIC 1 rue des Fauvette – 05000 GAP

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 04 008 61 04 auprès du Préfet des Hautes-Alpes, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. (Conformément à l'article du Code du travail L.6352-12 il est rappelé que cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

Maj. 2023